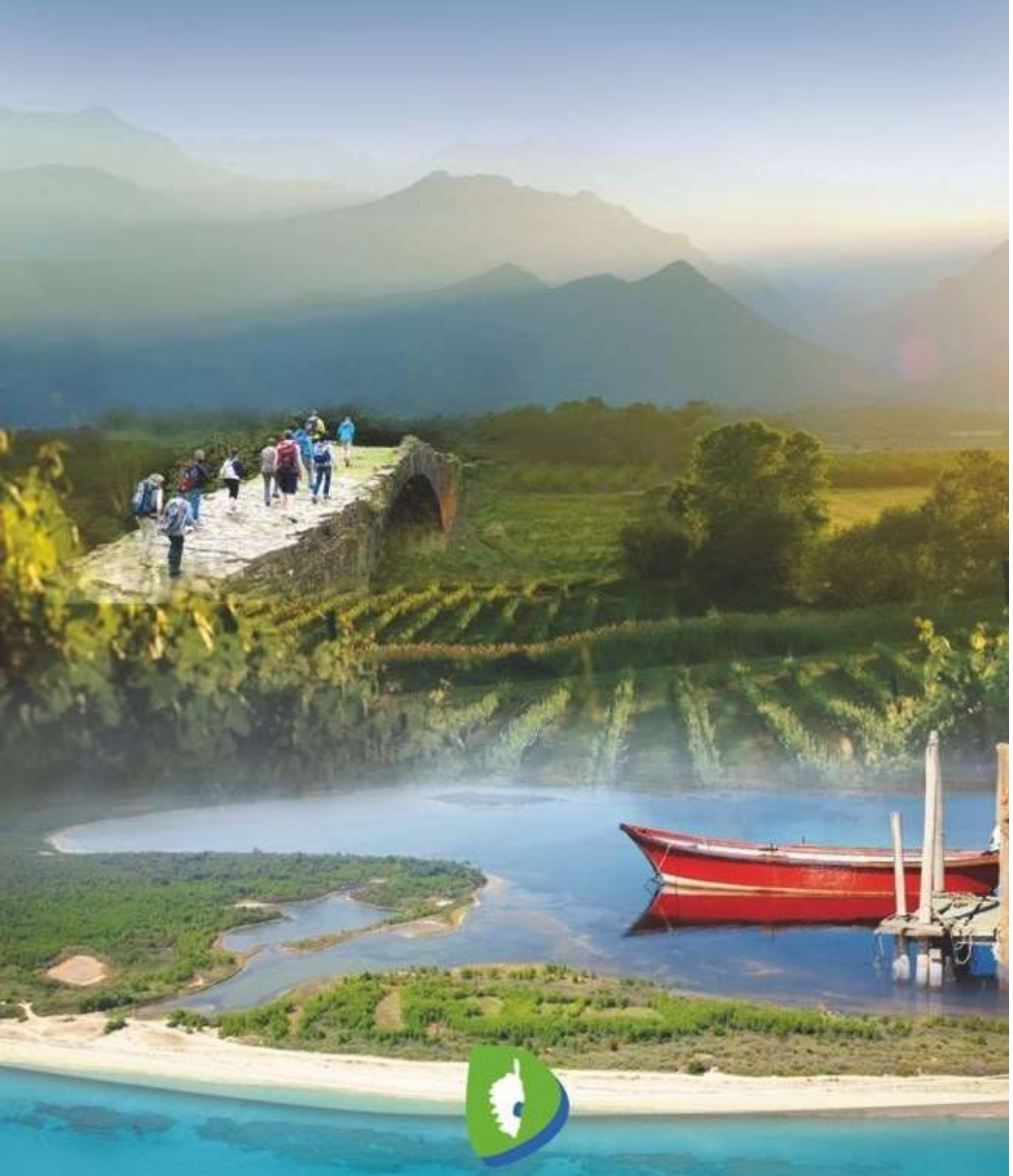

Appel à candidature
Installation en Maraîchage sur Sol Vivant
Commune de Ventiseri

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS 1

A- LE FIUM'ORBU CASTELLU 1
B. LA COMMUNE DE VENTISERI 1

2. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET 2

A- SITUATION GÉOGRAPHIQUE 2
B- CIRCUITS DE COMMERCIALISATION 2
C- LES TERRAINS 3

3. LE MARAÎCHAGE SUR SOL VIVANT 8

A- QU'EST-CE QUE LE MARAICHAGE SUR SOL VIVANT ? 8
B- TYPES DE CULTURES ATTENDUES 8

4. SOUTIEN DU TERRITOIRE À L'INSTALLATION DE MARAÎCHER EN MSV 9

A- ACCOMPAGNEMENT 9
B- AMÉNAGEMENTS 9
C- ACCÈS À L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ 9
D- MODALITÉS DE LOCATION 9

5. CANDIDATURE ET CRITÈRES DE SÉLECTION 10

A- CANDIDAT ET QUALITÉS RECHERCHÉES 10
B- DOSSIER DE RÉPONSE 10
C- MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS 11

La commune de Ventiseri recherche un exploitant agricole de type maraîcher

La commune souhaite relancer l'agriculture sur son territoire. À cet effet, elle **met à disposition 2 terrains agricoles clôturés et aménagés pour 5 000 m² de surface cultivable dont 3 serres dans l'objectif d'installer une activité pérenne de maraîchage** (via un bail rural environnemental).

Cette dynamique répond au Plan Alimentaire Territorial qui a pour objectif de diminuer les **dépendances alimentaires** en Corse et de proposer une alimentation de bonne **qualité** accessible à tous (en agriculture biologique, sur sol vivant, en agroécologie et agroforesterie)

Les terrains proposés sont côte à côte (séparés par la route), en bordure du fleuve « le Travu », avec un antécédent d'activité agricole. La Commune mettra à la disposition également le vieux moulin restauré en un point complémentaire de stockage de la production, 3 serres d'une surface cultivable de 1 000 m² (inclus dans les 5 000m²), un conteneur de stockage et l'aménagement complet des terrains (irrigation, jardins, clôture…) afin de permettre au candidat de s'y installer dans les meilleurs délais.

1. Contexte et objectifs

a- Le Fium'Orbu Castellu

Cet appel à candidature s'inscrit dans une dynamique de la communauté de commune du Fium'Orbu, qui rassemble 13 communes, dont 4 souhaitent installer des activités maraîchères sur leurs terrains : Ghisonaccia, Ventiseri, Prunelli di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu

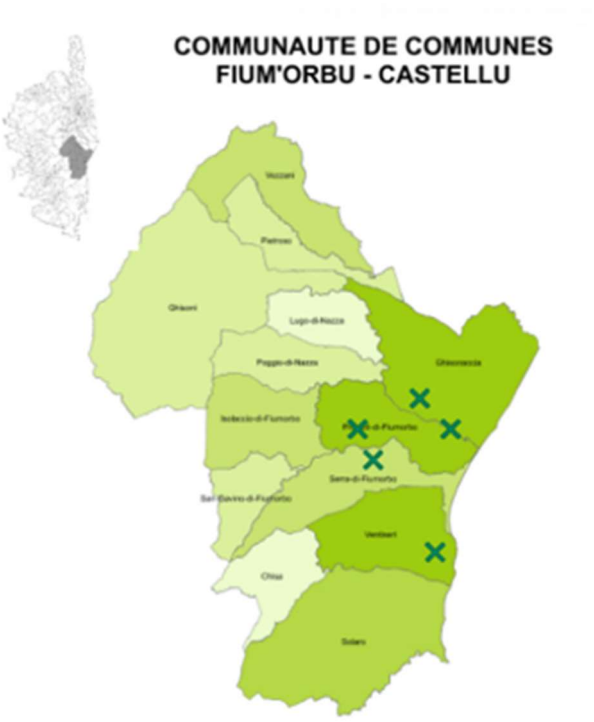

Cette dynamique répond au Plan Alimentaire Territorial qui a pour objectif de diminuer les **dépendances alimentaires** en Corse (sur la restauration collective et les ventes directes, AMAP etc) et de proposer une alimentation de bonne **qualité** accessible à tous (en agriculture biologique, sur sol vivant, en agroécologie et agroforesterie)

b. La commune de Ventiseri

La commune de Ventiseri a pour objectif de relancer l'agriculture sur son territoire. À cet effet, elle met à disposition 8 000 m² (dont 5 000 m² cultivables) de terrain agricole dans l'objectif d'installer une activité pérenne de maraîchage afin d'approvisionner en fruits et légumes de saison la cantine municipale sise au sein du groupe scolaire ainsi que le marché local.

Les terrains proposés sont actuellement en travaux en bordure du fleuve « le Travu » avec un antécédent d'activité agricole (élevage) et sur lequel apparaissent les vestiges d'un vieux moulin en cours de restauration.

Le projet maraîcher intègre la mise à disposition de ce vieux moulin restauré en un point complémentaire de stockage de la production, un aménagement des sols 4 000 m² ainsi que trois serres tunnels pour une surface de 1 000m².

2. Caractéristiques du projet

a- Situation géographique

La commune de Ventiseri (20240) se situe au sud du département de la Haute Corse sur la façade orientale. Le territoire communal s'étend de la montagne, où se situe le village d'origine, jusqu'à la mer. Cette commune occupe 4690 hectares et compte une population de 2600 habitants, en expansion d'environ 2.5% par an.

Le terrain en cible est situé en plaine, bordé par le fleuve Travu sur le périmètre sud et desservi par un axe routier.

b- Circuits de commercialisation

La Communauté de commune du Fium'Orbu cherche à intégrer une production locale et biologique dans ses **circuits d'alimentation collective** qui comprennent :

- Le groupe scolaire de Ventiseri (250 repas/jour)
- L'EHPAD "A Ziglia" de Prunelli di Fium'Orbu (150 repas/jour)
- Le traiteur "A Cuppulatta" (CAT, Centre aéré, école primaire) de Prunelli di Fium'Orbu (275 repas/jours)
- La base militaire de Ventiseri (500 à 700 repas/jours)
- La cité scolaire de Prunelli di Fium'Orbu (collège et lycée) (750 repas/jours)

Une des attentes de la commune de Ventiseri est d'établir un lien avec le maraîcher et certains de ces acteurs afin qu'ils puissent se procurer une ressource en matière première non transformée (légumes et fruits) de manière locale et qualitative en complément de leur mode d'approvisionnement actuel.

La commune souhaite aussi développer des systèmes de **commercialisation en circuits courts** : AMAP, vente à la ferme en lien avec le terrain et les habitants de la commune.

La restauration du vieux moulin s'inscrit dans cette démarche et pourrait être un atout supplémentaire.

Ces circuits de commercialisation n'étant pas encore établis, il incombe au maraîcher de choisir de les mettre en place et de le développer, avec le soutien de la mairie.

c- Les terrains

Les terrains, d'une surface totale de 8 000 m², offre 3 zones relativement homogène avec un potentiel de 5 000 m² exploitables.

Ces zones possèdent un sol sableux limoneux à sableux grossier (faiblement argileux), avec un taux de Matière Organique (MO) de 3%. La profondeur du sol est estimée à 5 à 10 cm sur la majorité du terrain.

Un épierrage approfondi (sur 20 cm) a été effectué et un apport de MO (sur 5 à 10cm selon les zones) est prévu afin d'optimiser le potentiel de fertilité des sols (résultats des analyses de sol en annexe).

Les deux zones sont séparées par la route de la Mer et disposent d'ores et déjà d'un label en agriculture biologique qui sera transmis à l'exploitant au moment de son installation.

La zone identifiée Nord est une parcelle du terrain d'une superficie de 3106 m² dont la nature de la végétation atteste d'une possible récente exploitation.

Emprise

- Largeur max. totale (clôtures comprises) : 32 m

Blocs de cultures :

- Dimension d'une planche de culture : longueur 25m, largeur 0,8m + passe pied 0,5 m
- 5 jardins de 25m x 15,1 m : 377,5x5= 1887,5 m2
- 1 jardin de 25m x 8,6 : 215 m2

SOUS TOTAL CULTURE PLEIN CHAMPS : 2 102,5 m2

En procédant à l'apport de MO sur des planches définies et aménagées, le porteur de projet pourrait être en mesure de cultiver ses légumes sur une profondeur de sol de 20 à 30 cm, en sol vivant.

Il devra dès l'épandage de la MO réalisée par les services de la Mairie procéder à son aspersion (le matériel sera fourni par la Mairie) avant mise en culture et ainsi assurer une fertilité maximale.

Un portail agricole est installé côté Sud desservant la route principale. Un portillon sera installé côté route afin de permettre un accès piéton entre les 2 parcelles.

Photos prises pendant les travaux le 11/09/2025

La zone identifiée Sud se situe en bord du fleuve « le Travu », d'une superficie de 4 755 m², possède un sol d'un bon potentiel de fertilité. Sa localisation en bord de cours d'eau est propice à un développement de sensibilisation éco responsable (faune et flore).

Blocs de cultures :

- Dimension d'une planche de culture : longueur 25m, largeur 0,8m + passe pied 0,5 m
- 5 jardins de 25m x 12,5 m : 312,5x5= 1562,5 m2

SOUS TOTAL CULTURE PLEIN CHAMPS : 1562,5 m2

L'orientation stratégique proposée pour la parcelle Sud est de chercher à créer un oasis de fertilité, en se laissant jusqu'à l'automne 2026 pour régénérer et préparer les sols via la méthode de couverts végétaux.

L'exploitant devra suivre cette méthode afin de préparer le sol pour le rendre fertile et procéder à son exploitation à l'issue.

Un portail agricole est installé côté Sud avec un accès et une zone de retournement de camion desservant la route principale. Un portillon sera installé côté route afin de permettre un accès piéton entre les 2 parcelles.

Photos prises pendant les travaux le 11/09/2025

La zone identifiée Moulin permettra à l'exploitant de disposer de 52m² de surface de stockage, de nettoyage avec une zone dédiée au rez-de chaussé, d'un bureau et d'une salle au R+1 ainsi que de deux caves en R-1.

Photos prises pendant les travaux en date du 09/09/2025

d- L'exploitant

L'exploitant devra au moment de son installation s'affilier en tant que **chef d'exploitation à la MSA.** Les terrains de la commune seront loués par la commune dans le cadre d'un bail rural environnemental (cf détail chapitre 4).

3. Le maraîchage sur sol vivant

a- Qu'est-ce que le maraichage sur sol vivant ?

Le MSV est un mode de production basé sur 2 concepts :

- Un sol non travaillé (assurer le gîte a la faune et à la flore du sol)
- Un sol couvert en permanence (assurer le couvert à la vie du sol)

Pour plus d'informations sur le MSV : https://normandie.maraichagesolvivant.fr/

b- Types de cultures attendues

La commune souhaite l'installation d'un maraîcher en MSV sur ses parcelles, qui puisse fournir une production de **légumes diversifiée, tout au long de l'année, sur une petite surface, en suivant les principes du MSV**. Une plantation d'arbre dans les parcelles de maraîchage, suivant le concept d'**agroforesterie** sera aussi attendue et accompagnée.

4. Soutien du territoire à l'installation de maraîcher en MSV

a- Accompagnement

Afin d'aider l'exploitant à réaliser son projet dans le respect du projet MSV, la communauté de communes Fium'Orbu Castellu prévoit un **accompagnement technique sur les thématiques liées au maraîchage et au sol vivant.** Il est attendu du porteur de projet qu'il adhère aux principes de culture sur sols vivants et qu'il s'emploie à maximiser la fertilité naturelle des sols par un sol couvert et peu perturbé mécaniquement.

b- Aménagements

La commune s'engage à fournir le terrain en vue de l'installation d'un maraîcher, les bâtiments et le matériel pour son installation.

c- Accès à l'eau et l'électricité

Les raccordements sont réalisés selon les prescriptions du bureau d'étude.

d- Modalités de location

Le choix de location retenu par la collectivité est celui d'un bail rural environnemental d'une durée de 9 ans.

Pour les terres et les locaux mis à disposition, les valeurs locatives de références sont définies par l'arrêté de la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute Corse (consultable sur site dédié).

La location des terres correspondra au minimum autorisé en bail environnemental, selon l'indice des fermages notifié par arrêté préfectoral.

Le bâtiment fonctionnel identifié « vieux moulin » sera lui évalué comme bâtiment d'exploitation. Il appartiendra au candidat retenu d'avoir une assurance multirisque et de présenter l'attestation chaque année.

Dans ce bail rural environnemental seront prévues des clauses environnementales : la couverture végétale du sol, la diversification de l'assolement, les techniques de non travail du sol, la conduite de cultures en Agriculture Biologique, la limitation des fertilisants ou produits phytosanitaires et les pratiques associant agriculture et forêt, notamment l'agroforesterie

5. Candidature et critères de sélection

a- Candidat et qualités recherchées

La commune de Ventiseri recherche un exploitant spécialisé en maraîchage diversifié biologique.

Les qualités suivantes seront recherchées dans les dossiers de candidature :

- Forte motivation
- Capacité à l'auto-apprentissage
- Entrepreneur
- Capacité à travailler en groupe
- Acculturation forte au MSV (ou envie forte d'apprendre)
- Expériences manuelles précédentes (agricole, BTP, paysagisme)
- Formation et/ou expérience professionnelle agricole du porteur de projet
- Bonne condition physique
- Bon relationnel (avec l'entourage, avec la clientèle future)
- Souhait de travailler en collaboration étroite avec les restaurations collectives.

b- Dossier de réponse

Les dossiers de présentation des projets seront à transmettre, sous format numérique, avant le 01/11/2025 à la mairie de Ventiseri à l'attention de monsieur le Maire à l'adresse suivante : accueil@ventiseri.fr

Les questions pourront être posées par mail directement à la même adresse.

Une visite du site pourra être organisée avec des agents communaux afin de présenter le projet dans son intégralité (plans, ressources …)

Les dossiers devront être constitués des éléments suivants :

- Curriculum Vitae
- Copie des diplômes et formations professionnelles (notamment justificatifs de la capacité agricole, dans le cas échéant)
- Descriptif du projet contenant les points suivants :
    - L'organisation (parties prenantes, montage juridique, activités économiques…),
    - Le détail de l'exploitation en agriculture biologique, les productions envisagées
    - La gestion technique : technique de production, cycle de la matière organique, ressource en eau, gestion des déchets, entretien…
    - Le matériel déjà détenu et les investissements envisagés.

Les candidats pourront également présenter tous les documents qu'ils jugeront nécessaires à la bonne compréhension de leur projet ou qui pourraient apporter des informations complémentaires.

La Mairie se tient à disposition pour apporter son aide et/ou recevoir les candidats intéressés et leur organiser une visite des lieux.

c- Modalités de sélection des candidats

Les critères qui seront analysés seront les suivants :

- La cohérence du projet avec les volontés de la commune de développer une activité maraîchère en MSV en lien direct avec l'alimentation des restaurations collectives du territoire et les habitants.
- La viabilité économique du projet, technique, financière et humaine, permettant de garantir la pérennité du projet
- L'éligibilité du porteur de projet : priorité aux jeunes agriculteurs possédant la capacité agricole
- La qualité du projet et son inclusion dans le site : relation avec les autres acteurs du site, interactions avec le public, gestion des ressources naturelles, adaptation au changement climatique, capacités d'ouverture et d'évolution, etc.